




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-454**

Séance publique du

16 novembre 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20151116- lmc174908-DE-1-1
Date de signature : 19/11/2015
Date de réception : jeudi 19 novembre 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE

Le 16 novembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/11/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Reine MERGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Christian ROLANDO à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Francis TAULAN à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources Humaines et
Services aux Publics
Direction de la Gestion des Effectifs, des
Recrutements et des Compétences

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 16 NOVEMBRE 2015

Nomenclature : 4.1
Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : CREATION ET SUPPRESION D'EMPLOI A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX EN PROVENCE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs municipaux en tenant compte des différents mouvements concernant la gestion administrative du personnel à savoir :

I : CREATION DE POSTE CONFORME A LA VALIDATION DU PLAN DE RECRUTEMENT 2015

GRADE	CREATION	SUPPRES- SION	INCIDENCE
Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale Suite à un départ à la retraite d'un professeur	1	1	Création de 1 emploi de Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale Suppression de 1 emploi de professeur d'enseignement Artistique hors classe, vacant à l'effectif de la ville A compter du 1 ^{er} Janvier 2016
Infirmier soins généraux de classe normale	1	1	Création d'un emploi d'infirmier soins généraux de classe normale

Ouverture de poste afin de compenser le marché de prestation externe de service désormais réalisée par le service de médecine préventive professionnelle			Suppression d'un emploi de puéricultrice cadre de santé vacant à l'effectif de la ville A compter du 1 ^{er} Janvier 2016
Assistant Socio- Educatif Ouverture du poste dans le cadre du transfert de la gestion de la Convention FIPHFP (Fonds Insertion pour le personnel en situation de handicap) au service social du personnel et handicap	1		Création d'un emploi d'Assistant Socio Educatif à temps non complet (60%) Suppression d'un emploi de Rédacteur vacant à l'effectif de la ville A compter du 1 ^{er} Janvier 2016

-DIRECTEUR QUALITE DE VIE AU TRAVAIL CONTRACTUEL :

Dans le cadre de la réorganisation de la Direction Générale Adjointe des Services Ressources Humaines et Services aux Publics et du mouvement de Personnel, il y a lieu de pourvoir un poste de Directeur Qualité de Vie au travail contractuel, dans le cadre du départ à la retraite d'un Directeur de secteur RH.

Ce poste basé sur le cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux, pourra être pourvu, en l'absence de fonctionnaire, par un cadre contractuel conformément aux dispositions des articles 3-3 et 3-5 de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée.

Le(a) candidat(e) percevra une rémunération afférente à la grille indiciaire du cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux entre l'IM 349 et l'IM 783 en fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes détenus par le (la) candidat(e)

Cette ouverture de poste prendra effet à compter du 1^{er} Janvier 2016.

II : TRANSFERT DU PERSONNEL DE LA CPA (MUSÉE GRANET), VERS LA VILLE D'AIX EN PROVENCE A compter du 1^{er} Janvier 2016

Dans le Cadre du transfert du personnel du Musée Granet, il y a lieu de créer des emplois à l'effectif municipal de la ville d'Aix en Provence, suite au transfert de 62 agents titulaires et non titulaires permanents.

• FILIERE CULTURELLE

CATEGORIE A

Créations de :

- 1 emploi de Conservateur en Chef du Patrimoine
- 1 emploi de Conservateur du Patrimoine
- 1 emploi d'Attaché de Conservation du Patrimoine

CATEGORIE B

Création de :

- 1- Emploi d'Assistant de Conservation

CATEGORIE C

Créations de :

- 4- Emplois d'adjoint du Patrimoine de 1^{er} classe
- 6- Emplois d'Adjoint du Patrimoine de 2^{ème} classe

- **FILIERE TECHNIQUE**

CATEGORIE C

Créations de :

- 4 - Emplois d'Agent de Maîtrise Principal
- 2 - Emplois d'agent de Maîtrise
- 28 - Emplois d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe

- **FILIERE ADMINISTRATIVE**

CATEGORIE A

Créations de :

- 1 emploi de Directeur à durée indéterminée délégué à la gestion administrative financière et ressources humaines du musée Granet en application de l'article 3 -3 de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984.
- 1 emploi d'Attaché Principal en contrat à durée déterminée 3-3 en application de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant disposition relative à la fonction Publique territoriale.

La rémunération de ces agents sera adossée à la grille indiciaire du cadre d'emploi des Attachés Territoriaux comprise entre l'IM 349 et l'IM 798

Créations de :

- 2- Emplois d'Attaché territorial,

CATEGORIE B

Créations de

- 1 -Rédacteur Principal de 2^{ème} classe

CATEGORIE C

Création de :

- 1 - Emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe
- 4 - Emplois d'Adjoint Administratif de 1^{er} classe
- 4- Emplois d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe

Je vous demande, Mes chers collègues, de bien vouloir :

DECIDER :

- l'ensemble de ces créations d'emplois à l'effectif de la Ville dont l'incidence financière toutes charges comprises s'élève à 2 543 561€ (deux millions cinq cent quarante-trois mille cinq cent soixante et un euros) concernant le transfert du personnel Titulaire et non titulaire permanent du Musée Granet vers la ville d'Aix en Provence,
- Les créations et suppressions d'emplois dans le cadre du plan de recrutement 2015, dont l'incidence financière toutes charges comprises s'élève à 181 404 € (cent quatre-vingt- un mille quatre cent quatre euros)
Ces sommes sont imputables sur le budget 2016 de la ville, chapitre 920 20-64 111 « rémunération principale du personnel titulaire », et sur le chapitre 920 20 article 64131 « rémunération principale du personnel non titulaire » qui présentera les disponibilités nécessaires.

DL.2015-454 - CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA
VILLE D'AIX EN PROVENCE-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

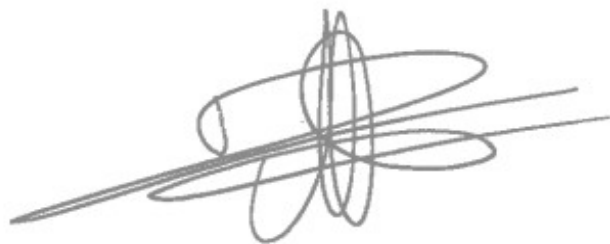
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Brigitte DEVESA

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Compte-rendu de la délibération affiché le : 20/11/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)